

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Auntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villieray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE258788001

Accorder 8 contrats aux firmes 9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement), Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette ltée, 9033-4020 Québec inc. et Déneigement Fontaine Gadbois inc., pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de 4 saisons hivernales - Dépense totale de 86 140 238,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20996 (11 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE258788001

Accorder 8 contrats aux firmes 9036-6626 Québec inc. (JMV Déneigement), Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette ltée, 9033-4020 Québec inc. et Déneigement Fontaine Gadbois inc., pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de 4 saisons hivernales - Dépense totale de 86 140 238,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20996 (11 soumissionnaires).

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 1 et 5

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lots 2 et 7

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lot 8

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Lots 10 et 11

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique, Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux, ont d'abord rappelé les moyens qui ont été mis en place pour contenir la hausse des prix dans le domaine du déneigement. La Ville a notamment procédé au redécoupage des secteurs afin d'augmenter leur taille; a revu les exigences en matière de machinerie et certaines clauses au contrat; a retiré le déneigement des débarcadères pour les personnes à mobilité réduite; et refuse maintenant d'octroyer les contrats dont le prix est largement plus élevé que l'estimation.

L'appel d'offres qui a été publié le 9 avril 2025 concernait les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il comprenait neuf secteurs auxquels un contrat est rattaché. Il y a eu 24 preneurs du cahier des charges, 11 soumissionnaires et 18 garanties de soumissions, pour neuf lots. En regardant de plus près aux résultats pour chacun des lots, on constate que les écarts avec l'estimation sont très variables. Quatre lots montrent un écart entre (-25 %) et (-35 %); trois présentent une différence entre 16 % et 19 %; et un autre se situe autour de 3 %. Il faut préciser que le contrat prévu pour l'arrondissement d'Outremont a été annulé en raison du coût trop élevé.

Le Service a offert à la Commission un état des lieux de l'évolution des prix dans les dernières années. À partir de 2020, les prix n'ont cessé de croître, jusqu'en 2024, qui a été marquée par la mise en place de la nouvelle stratégie et par une réduction importante du prix moyen des contrats. D'ailleurs, les effets de la stratégie se font voir dans les écarts, qui sont en moyenne inférieurs à l'estimation. À leur avis, la stratégie donne les résultats escomptés, comme en témoignent certains des écarts observés cette année. Par exemple, la diminution des contrats a encouragé certains fournisseurs

à déposer des prix concurrentiels pour s'assurer un volume d'affaires. Le retrait de l'option de prolongation a réduit l'incertitude chez les firmes. Il existe toutefois des facteurs externes, qui peuvent avoir une responsabilité dans les écarts en défaveur de la Ville. Les responsables ont mentionné la pénurie de main-d'œuvre; les taux d'intérêt et l'inflation; l'augmentation des primes d'assurances; etc.

Enfin, le Service a conclu en recommandant d'octroyer les huit contrats pour effectuer les opérations de déneigement dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Durant la période d'échanges, il a notamment été question de l'agrandissement des territoires et des services à la population. Les responsables ont d'abord précisé que la Politique de déneigement prévoit un délai de 4,3 jours pour le chargement de la neige. Il existe des différences entre les divers secteurs, le redécoupage a pour objectif d'uniformiser les temps sur le territoire afin de respecter la Politique et les budgets. Existe-t-il dans les contrats une priorité aux écoles ou aux résidences pour personnes âgées? Il y est écrit que les parcours doivent être approuvés par l'arrondissement, celui-ci peut donc privilégier certains lieux. La Commission a également demandé si les contrats prévoient des mesures pour faire face aux grandes tempêtes. Il faut savoir que les délais habituellement ne sont pas applicables au-delà de 30 centimètres. La Ville peut néanmoins fixer un délai au-delà duquel elle peut exiger de l'entrepreneur qu'il reçoive de l'aide, de la Ville ou d'un autre fournisseur, pour s'assurer que ce soit complété dans les temps.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique, Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lots 1 et 5

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lots 2 et 7

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lot 8

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Lots 10 et 11

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE258788001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.